



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE LUDRES**

SERVICE : Finances

SEANCE DU : 24 juin 2024

DELIBERATION N° : 4

RAPPORTEUR : Madame Stéphanie LIIRI

OBJET : BUDGET DE L'ECOLE DE MUSIQUE - COMPTE DE GESTION 2023

Conformément à l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comptable du Service de Gestion Comptable de Vandoeuvre-les-Nancy a transmis le compte de gestion de l'exercice 2023 de l'Ecole de Musique de Ludres à Monsieur le Maire avant le 1er juin 2024.

Le Conseil Municipal arrête les comptes des deniers du Comptable public. Pour être adopté, il doit être en tout point conforme au compte administratif 2023 de l'Ecole de Musique de Ludres.

Cette condition étant remplie, il est donc possible de donner quitus au Comptable du Service de Gestion Comptable de Vandoeuvre-les-Nancy pour le compte de gestion 2023 de l'Ecole de Musique de Ludres.

La commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale a rendu un avis favorable le 13 juin 2024.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal :

- de donner quitus au Comptable du Service de Gestion Comptable de Vandoeuvre-les-Nancy pour le compte de gestion 2023 de l'Ecole de Musique de Ludres.

Adopté à l'unanimité

Il a été procédé, conformément à l'article L.2125-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal : Chantal MARTIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENT(E)S :

M. Pierre BOILEAU, Mme Véronique RAVON, Mme Claudine BLAISE, M. William LOMBARD, Mme Sophie MERCIER, M. Philippe GOETZ, Mme Magali RAIK, Mme Stéphanie LIIRI, M. Emmanuel FOURNIER, Mme Dominique BERNIER, M. Michel CHAUVANCY, Mme Sandrine GUERBER, M. Rémi NOEL, Mme Sandrine LAVAL, M. Patrick PECHINE, Mme Mireille HINZELIN, Mme Christine NAEGELLEN-LINEL, M. Didier GOIRAND, Mme Chantal MARTIN, Mme Claude LOMBARD, M. René BURTE, M. Jean PATRAS

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. Axel FRANCOIS, M. Christian REGNIER, M. Claude VAUTHIER

AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Xavier DUSSAULX donne procuration à M. Pierre BOILEAU

Mme Marie ROCHON donne procuration à Mme Véronique RAVON

Mme Aurélie MOTEL donne procuration à Mme Sophie MERCIER

M. Benoît PICARD donne procuration à Mme Claudine BLAISE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément au code de justice administrative.


NOTA -

Le Maire certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon la réglementation en vigueur et que la convocation du Conseil avait été faite le 18 juin 2024

Fait et délibéré à LUDRES

Les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme

Le Maire

M. Pierre BOILEAU